

LE CONSEIL NATIONAL DES JEUNES

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. Introduction au Conseil National des Jeunes | 3 |
| 1.1. Objectif du Conseil National des Jeunes | 3 |
| 1.2. Rattachement | 3 |
| 2. Les membres du Conseil National des Jeunes | 3 |
| 2.1. Composition du Conseil National des Jeunes | 3 |
| 2.1.1. Nombre de membres au Conseil National des Jeunes | 3 |
| 2.1.2. Âge des membres du Conseil National des Jeunes | 3 |
| 2.1.3. Parité au sein du Conseil National des Jeunes | 4 |
| 2.1.4. Condition de licence | 4 |
| 2.2. Nomination des membres du Conseil National des Jeunes | 4 |
| 2.2.1. Nomination | 4 |
| 2.2.2. Fin du mandat pour faute | 4 |
| 3. Les encadrants et invités du Conseil National des Jeunes | 5 |
| 3.1. Les encadrants du Conseil National des Jeunes | 5 |
| 3.2. Les invités du Conseil National des Jeunes | 5 |
| 3.2.1. Les invités permanents | 5 |
| 3.2.2. Les invités ponctuels | 5 |
| 4. L'organisation du Conseil National des Jeunes | 5 |
| 5. Réunions et rencontres du Conseil National des Jeunes | 6 |
| 5.1. Rencontres en visioconférence | 6 |
| 5.2. Rencontres en présentiel | 6 |
| 6. Formation des membres du Conseil National des Jeunes | 6 |

1. Introduction au Conseil National des Jeunes

1.1. Objectif du Conseil National des Jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain. Ils et elles ont donc voix au chapitre et doivent pouvoir être entendu(e)s par la Fédération Française de Triathlon. C'est pour cela que le Conseil National des Jeunes voit le jour.

Le Conseil National des Jeunes regroupe des jeunes licencié(e)s d'âges et d'horizons différents répondant aux critères énoncés dans le présent document. L'objectif de ce conseil est double : former les jeunes à la gouvernance d'une fédération sportive et apporter un nouveau point de vue à cette fédération.

Le Conseil National des Jeunes se veut force de proposition : sans voix décisionnaire, le Conseil peut cependant être consulté et proposer des évolutions.

1.2. Rattachement

Le Conseil National des Jeunes est intégré au Pôle Développement et Service aux Clubs. Au sein de ce pôle, le Conseil National des Jeunes est rattaché à la Commission Jeune et Education.

2. Les membres du Conseil National des Jeunes

2.1. Composition du Conseil National des Jeunes

2.1.1. Nombre de membres au Conseil National des Jeunes

Le Conseil National se veut représentatif des territoires de la F. F. TRI.. Afin de garantir un certain équilibre géographique et permettre à chaque ligue régionale d'être représentée par l'un ou l'une de ses jeunes, le Conseil National des Jeunes comprend autant de jeunes que de ligues.

A ce jour, la F. F. TRI. est composée de dix-sept (17) ligues régionales. En conséquence, le Conseil National des Jeunes est composé de dix-sept (17) jeunes.

2.1.2. Âge des membres du Conseil National des Jeunes

Le Conseil National des Jeunes se veut représentatif d'une majorité de ses jeunes licencié(e)s. Les jeunes en catégories minime à junior peuvent être membres du Conseil National des Jeunes. Le jeune souhaitant postuler au Conseil National des Jeunes doit être en catégorie minime 1 à junior 1 au moment de sa demande.

2.1.3. Parité au sein du Conseil National des Jeunes

La parité du Conseil National des Jeunes doit correspondre à celle prévue par les statuts de la Fédération Française de Triathlon.

2.1.4. Condition de licence

Les membres du Conseil National des Jeunes doivent être licencié(e)s dans un club français affilié à la F. F. TRI. pendant toute la durée du mandat.

Chaque membre du Conseil National des Jeunes doit être licencié(e) dans la ligue régionale qu'il ou elle représente depuis au moins un an au moment de sa prise de nomination.

En cas de changement de ligue en cours de mandat, le jeune concerné quitte le Conseil National des Jeunes et un autre jeune de la ligue concernée est nommé selon la procédure de nomination classique exposée dans le présent document.

Chaque membre doit être licencié tout au long de son mandat. Il est donc nécessaire de renouveler la licence à chaque saison afin de pouvoir continuer à s'engager au sein du Conseil National des Jeunes.

2.2. Nomination des membres du Conseil National des Jeunes

2.2.1. Nomination

Les membres du Conseil National des Jeunes sont proposé(e)s au Président de la Fédération Française de Triathlon par les coprésidents du Conseil et le Président de la Commission Jeune et Éducation sur proposition et/ou après consultation des ligues régionales.

2.2.2. Fin du mandat pour faute

En cas de faute grave (liste non exhaustive : révélation d'éléments confidentiels, insultes, agression...), de faits prohibés par loi nationale ou de non-respect des valeurs de la F. F. TRI. et de l'olympisme, les coprésidents du Conseil National des Jeunes et le Président de la Commission Jeune et Éducation présentent une demande d'exclusion du membre du Conseil National des Jeunes au Président de la F. F. TRI..

Le Président de la F. F. TRI. valide ou non la demande d'exclusion.

Les coprésidents du Conseil des Jeunes et Président de la Commission Jeune et Éducation peuvent demander au délégué aux affaires disciplinaires une traduction d'un membre du Conseil en commission de discipline si ses actions le justifient.

3. Les encadrants et invités du Conseil National des Jeunes

3.1. Les encadrants du Conseil National des Jeunes

Les co-présidents du Conseil National des Jeunes sont au nombre de deux (2). Un coordinateur est de sexe masculin et l'autre de sexe féminin. Les co-présidents sont des personnes majeures : l'âge de la majorité doit être atteint au moment de la prise de fonction.

Les co-présidents du Conseil National des Jeunes sont nommés par le Président de la F. F. TRI..

3.2. Les invités du Conseil National des Jeunes

3.2.1. Les invités permanents

Le Président de la F. F. TRI., le(s) président(s) honoraire(s) de la F. F. TRI. le Directeur Technique National ou son représentant, le chef du pôle Développement et Service aux Clubs et le Président de la Commission Jeune et Éducation sont invités permanents au Conseil National des Jeunes.

3.2.2. Les invités ponctuels

Les membres du Conseil d'Administration de la F. F. TRI., les Vices-Présidents de la F.F.TRI., les présidents et vices-présidents de commissions, les présidents de ligues régionales peuvent être invités à des rencontres du Conseil National des Jeunes.

Toute personne ayant un intérêt ou présentant un intérêt pour le Conseil National des Jeunes peut être invitée au Conseil National des Jeunes.

Les invitations ponctuelles au Conseil National des Jeunes sont issues du Conseil National des Jeunes.

4. L'organisation du Conseil National des Jeunes

Le Conseil National des Jeunes est composé de deux co-présidents et de dix-sept (17) membres parmi lesquels seront nommés un ou une secrétaire de séance.

5. Réunions et rencontres du Conseil National des Jeunes

5.1. Rencontres en visioconférence

Le Conseil National des Jeunes se réunit en visioconférence à minima six (6) fois dans l'année.

5.2. Rencontres en présentiel

Le Conseil National des Jeunes peut être amené à se réunir en présentiel sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

Si l'un ou l'une des membres ne pouvait se déplacer pour une raison justifiée (distance, maladie..), cette personne pourra participer au Conseil prévu en présentiel par visioconférence depuis son domicile ou son lieu de résidence, sous réserve que les moyens techniques le permettent.

6. Formation des membres du Conseil National des Jeunes

Les jeunes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain : la formation de ses jeunes marquent donc la formation des futurs dirigeants de notre sport. Le Conseil National des Jeunes s'engage à former ses membres afin qu'ils et elles puissent remplir au mieux leur fonction.

A minima, une formation sur le triathlon en France et dans le monde, le fonctionnement de la F. F. TRI. et des ses organes déconcentrés, les statuts, le règlement intérieur et la réglementation sportive seront assurés au cours de la première année de mandat.

Des formations complémentaires pourront être proposées aux membres du Conseil National des Jeunes tout au long du mandat.